

# RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

## Table des matières

<b>PARTIE 1 – LE CADRE D’ELABORATION DU BUDGET PRINCIPAL 2024</b> .....	4
1.1 – PERSPECTIVES DE CROISSANCE .....	4
1.2 – LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 .....	5
1.3 – LOI DE FINANCES 2024 .....	5
1.4 – TAUX D’EVOLUTION DE LA VALEUR CADASTRALE DES BASES FISCALES .....	6
1.5 – EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DE CARCASSONNE AGGLO .....	6
1.6 – LE CONSTAT GENERAL .....	7
<b>PARTIE 2 – UNE ACTION PUBLIQUE AMBITIEUSE GUIDEE PAR LE PROJET DU TERRITOIRE</b> .....	7
2.1 – UN TERRITOIRE SOBRE ET DURABLE .....	8
2.2 – UN TERRITOIRE CONNECTE .....	8
2.3 – UN TERRITOIRE QUI VALORISE SES ATOUTS .....	9
2.4 – UN TERRITOIRE DYNAMIQUE ET INNOVANT .....	9
2.5 – UN TERRITOIRE ACCUEILLANT ET SOLIDAIRE .....	10
<b>PARTIE 3 – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES STRATEGIQUES PLURIANNUELLES DE LA COLLECTIVITE</b> 12	
3.1 – LA PROSPECTIVE BUDGETAIRE DU BUDGET PRINCIPAL .....	12
3.2 – LE PLAN PLURIANNUEL D’INVESTISSEMENT .....	13
<b>PARTIE 4 – LES EVOLUTIONS DU BUDGET PRINCIPAL DE CARCASSONNE AGGLO</b> .....	16
4.1 – L’EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT .....	16
4.2 – L’EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : LE DESENGAGEMENT STRUCTUREL DE L’ÉTAT .....	18
<b>PARTIE 5 – LES EVOLUTIONS DES BUDGETS ANNEXES</b> .....	22
5.1 – LES BUDGETS ANNEXES EAU, ASSAINISSEMENT ET SPANC .....	22
5.2 – LE BUDGET ENVIRONNEMENT .....	22
5.3 – LE BUDGET AUTORITE ORGANISATRICE DES TRANSPORTS .....	23
5.4 – LE BUDGET LOCATIONS D’IMMEUBLES NUS .....	23
5.5 – LE BUDGET CENTRE AQUATIQUE LES BAINS DE MINERVE .....	23
5.6 – LE BUDGET ZONES D’ACTIVITES ECONOMIQUES .....	24
<b>PARTIE 6 – L’EVOLUTION DES EPARGNES</b> .....	25
<b>PARTIE 7 – LA POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES</b> .....	26
7.1 – EFFECTIFS ET DEPENSES DE PERSONNEL .....	26
7.2 – EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA STRUCTURE DES EFFECTIFS ET DES DEPENSES DE PERSONNEL .....	27
<b>PARTIE 8 – LES INVESTISSEMENTS TOUS BUDGETS</b> .....	29
<b>PARTIE 9 – LA DETTE CONSOLIDEE</b> .....	30
9.1 – L’EVOLUTION DE L’ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE .....	30
9.2 – LA DETTE GARANTIE .....	31
<b>CONCLUSION</b> .....	33

Le Débat d'Orientations Budgétaires représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget.

Il doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

La loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a modifié substantiellement l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales précisant les obligations des communes, et parallèlement des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale en matière de DOB stipulant dorénavant :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. »

Ce rapport fait état des orientations budgétaires de la collectivité pour l'année.

Le document budgétaire précisera les éléments définitifs pour 2024.

# PARTIE 1 – LE CADRE D'ELABORATION DU BUDGET PRINCIPAL 2024

## 1.1 – PERSPECTIVES DE CROISSANCE

Au plan mondial, seule l'économie américaine connaît une croissance forte (+5% au 3<sup>ème</sup> trimestre 2023) grâce à une consommation soutenue par l'utilisation de l'épargne.

La croissance de la Chine reprend mais elle est contrainte par la problématique de l'immobilier dans le pays.

La zone Euro est quant à elle, quasiment à l'arrêt (choc énergie, hausse des taux) malgré une politique budgétaire qui a joué un rôle d'amortisseur.

Au niveau national, la croissance pour 2023 devrait s'établir à +0.8%. La consommation connaît une reprise, notamment les achats de produits alimentaires. L'investissement des entreprises affiche une croissance de +3% en lien avec l'importance des besoins, notamment dans le cadre de la transition énergétique. En parallèle, la fin des mesures de soutien publiques entraîne une hausse significative des défaillances d'entreprises.

Le marché de l'immobilier est en souffrance, entraînant avec lui les entreprises du bâtiment. Les mises en chantier de logements et le nombre de permis de construire sont au plus bas depuis 25 ans. La crise du bâtiment est atténuée par la rénovation stimulée par la transition énergétique et le besoin de logements.

Le taux de chômage, bien qu'encore bas au regard de son évolution historique, a augmenté de 0.2 point au 3<sup>ème</sup> trimestre 2023.

En France, l'inflation reflue (à 3.4% sur un an en novembre contre un pic à 6% début 2023). Elle est désormais un peu plus forte que dans les autres pays de la zone euro.

- Déficit public

Déficit public 2019	-3,1%
Déficit public 2020	-8,9%
Déficit public 2021	-6,5%
Déficit public 2022	-4,8%
Déficit public 2023 prévu	-4,9%
Déficit public 2024 prévu	-4,4%

En 2024, le déficit public devrait diminuer pour atteindre 4,4% du PIB.

- Dette publique

Dette publique 2019 constatée	97,4 %
Dette publique 2020 constatée	114,6%
Dette publique 2021 constatée	112,9%
Dette publique 2022 constatée	111,8%
Dette publique 2023 prévue	109,7%
Dette publique 2024 prévue	109,7%

## 1.2 – LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027

La version 2023-2027, déposée en septembre 2022, a vu son parcours parlementaire interrompu après un désaccord entre les deux assemblées. Un an plus tard, le gouvernement l'a mise à jour et a réactivé son examen

Cette loi définit la trajectoire pluriannuelle des finances publiques jusqu'en 2027. Certaines de ses dispositions concernent les collectivités territoriales.

La LPFP 2023-2027 fixe une trajectoire globale de finances publiques et prévoit de ramener le déficit public à 2,7% du PIB à horizon 2027. Elle définit parallèlement une trajectoire de désendettement avec pour objectif de diminuer le ratio de dette publique de 111,8 % du PIB en 2022 à 108,1 % en 2027.

Conformément à la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), la trajectoire des finances publiques est définie pour toutes les administrations publiques (État et ses opérateurs, administrations publiques locales et administrations de sécurité sociale). La LPFP fixe ainsi les plafonds des crédits des missions du budget de l'État pour trois ans et un objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales moins rapide que l'inflation soit un rythme de progression au plus égal à l'inflation diminué de 0,5 point.

En milliard d'€	Loi de finances pour 2023	Projet de loi de finances pour 2024	2025	2026	2027
Total des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales	54,9	54,4	54,9	55,6	56

La LPFP précise qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales doit présenter son objectif concernant l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de sa section de fonctionnement.

## 1.3 – LOI DE FINANCES 2024

Cette année encore, le gouvernement a engagé, le 19 décembre 2023, sa responsabilité lors de la lecture définitive du projet de loi de finances pour 2024 par le recours à l'article 49-3. Après son examen par le Conseil Constitutionnel, la loi de finances 2024 a été promulguée au Journal Officiel du 30 décembre 2023.

### *Dotations*

La LFI 2024 prévoit une **augmentation de l'enveloppe de DGF** de 320 millions d'euros, principalement au bénéfice des communes : 140M€ pour la DSU et 150M€ pour la DSR.

Elle institue aussi une **dotation en faveur des communes nouvelles** regroupant, l'année suivant leur création, une population inférieure ou égale à 150 000 habitants.

Le bénéfice de la **dotation particulière élus locaux** (DPEL) est élargi à toutes les communes de moins de 1000 habitants alors qu'aujourd'hui environ 3000 communes dont la population est inférieure à ce seuil en sont exclues, du fait de l'existence d'une condition de potentiel financier.

La **dotation de soutien aux communes pour les aménités rurales** (ancienne dotation « biodiversité » et « aménités rurales ») est élargie quant à elle à l'ensemble des communes rurales dont une partie du territoire est couverte par une aire protégée ou jouxte une aire marine protégée, passant de 41.6M€ à 100M€.

### *Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)*

L'article 151 accorde un peu plus de souplesse aux élus locaux pour augmenter les taux de THRS.

## Modifications des valeurs locatives

La prise en compte de l'actualisation sexennale des valeurs locatives des locaux professionnels (qui servent au calcul de la taxe foncière dont doivent s'acquitter les propriétaires de ces locaux) est repoussée à 2026 alors que la LFI 2023 avait déjà acté un décalage de 2 ans de cette mesure qui, initialement, devait entrer en vigueur en 2023.

## Budget Vert

À compter de l'exercice budgétaire 2024, les comptes administratifs (ou Comptes Financiers Uniques) des collectivités locales (ainsi que des groupements et des établissements publics locaux qui appliquent la M57) de plus de 3 500 habitants devront comporter une annexe intitulée « Impact du budget pour la transition écologique ». Cette annexe présentera les dépenses d'investissement qui contribuent, négativement ou positivement, à tout ou partie des objectifs de transition écologique de la France. Ce document permettra de mesurer l'effort de la collectivité en faveur de la transition écologique. Un modèle de « budget vert » devrait être fixé par arrêté ministériel après concertation avec les associations d'élus et un décret viendra en préciser les modalités d'application. Cette publication reste facultative pour les collectivités de moins de 3 500 habitants et pour les budgets primitifs.

## Compte financier unique

La LFI pour 2024 prévoit par ailleurs la généralisation progressive, d'ici 2027, à l'ensemble du secteur public local du compte financier unique (CFU), qui fait l'objet d'une expérimentation cette année par près de 1800 collectivités. Pour rappel, en se substituant au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public, le CFU permet de regrouper en un document unique l'exécution budgétaire et comptable d'une collectivité sur un exercice.

## Fonds vert

La LFI 2024 augmente à 2.5 milliards d'euros en 2024 (contre 2 milliards en 2023) le fonds vert destiné à soutenir les investissements des collectivités et de leurs groupements en faveur de la transition écologique.

### 1.4 – TAUX D'ÉVOLUTION DE LA VALEUR CADASTRALE DES BASES FISCALES

Depuis 2018, le coefficient de revalorisation des valeurs locatives n'est plus voté en Loi de Finances mais indexé sur l'inflation constatée au mois de novembre N-1.

Pour les locaux professionnels, suite à la réforme des valeurs locatives de 2017, ces dernières évoluent depuis 2019 selon les déclarations de loyer établies annuellement par les exploitants.

Les bases TH sur les résidences secondaires et locaux vacants, foncier bâti, foncier non bâti évolueront pour 2024 de 3,9% alors que les valeurs locatives des locaux professionnels devraient évoluer de près de 1%.

### 1.5 – ÉVOLUTION DEMOGRAPHIQUE DE CARCASSONNE AGGLO

Carcassonne Agglo	Population 2017	Population 2023	Evolution 2017/2023	
Carcassonne	47 538	47 345	-193	-0,41%
Reste du territoire	67 601	69 916	2 315	3,42%
Total	<b>115 139</b>	<b>117 261</b>	2 122	1,84%

## 1.6 – LE CONSTAT GENERAL

### Une hausse des dépenses pour les collectivités...

L'inflation et les mesures successives de revalorisation des rémunérations conduisent à une dégradation anticipée des équilibres des collectivités locales en 2023.

Les dépenses de fonctionnement des collectivités locales (226,2 milliards d'euros) progresseraient de 5,8 % en 2023 en raison :

- d'une part des charges à caractère général (57,4 milliards d'euros : achats, contrats de prestations de services...) en augmentation de 9,4 % ;
- d'autre part, des frais de personnel (80,0 milliards d'euros) en hausse de 5,1 %.

Les recettes de fonctionnement (268,3 milliards d'euros) progresseraient, quant à elles, seulement à hauteur de 3,2 % :

- elles seraient soutenues par les impôts assis sur le foncier, particulièrement dynamiques grâce à la revalorisation des valeurs locatives de 7,1 % ;
- en revanche, le produit de la TVA serait en ralentissement après une année 2022 exceptionnelle ;

### Sans revalorisation de la dotation globale de fonctionnement à hauteur de l'inflation

Après une première augmentation en 2023 (+320M€), l'Etat réinjecte +220M€ dans la DGF en 2024.

Cette somme a vocation à financer notamment une partie de la croissance de la dotation d'intercommunalité : +30M€ soit 1/3 de l'augmentation, portée de façon pérenne à +90M€ par an (contre +30M€ jusqu'à présent).

Ce nouvel abondement est présenté comme compensant l'écrêtement de la dotation forfaitaire qui vient traditionnellement financer la progression de la DSU. Si cet ajustement répond à ce premier objectif, il ne compense pas l'inflation. Les dotations des collectivités vont ainsi continuer à diminuer en euros constants, en raison de l'absence d'indexation de la DGF sur l'inflation. La hausse de 1,2 % de la DGF du bloc communal annoncée, soit 220 millions d'euros, ne peut ainsi compenser une inflation qui a atteint 4,9 % en 2023.

## **PARTIE 2 – UNE ACTION PUBLIQUE AMBITIEUSE GUIDEE PAR LE PROJET DU TERRITOIRE**

Dès le renouvellement de gouvernance, Carcassonne Agglo s'est dotée d'un nouveau projet du territoire ambitieux et concerté, traduisant la volonté des élus d'engager une réflexion collective et prospective pour le développement du territoire à l'horizon 2040. Il permet d'appréhender les défis de demain : les transitions, l'attractivité et les cohésions.

Un projet du territoire concerté : à chaque étape de son élaboration, les élus, secrétaires de Mairie, membres du Codev, citoyens et usagers ont été associés.

Un territoire ambitieux : Le projet du territoire s'est donné 5 ambitions :

- Un territoire sobre et durable
- Un territoire connecté
- Un territoire qui valorise ses atouts

- Un territoire dynamique et innovant
- Un territoire accueillant et solidaire

Ce sont près de 100 millions d'euros qui seront investis par Carcassonne Agglo dans les 4 ans à venir pour répondre aux ambitions du projet du territoire.

## 2.1 – UN TERRITOIRE SOBRE ET DURABLE

Le changement climatique est engagé, il faut maintenant accélérer la transition et engager encore plus fortement le territoire, ses habitants et les acteurs économiques dans les mutations à opérer pour agir concrètement.

L'ensemble des risques doit être pris en compte de manière intégrée et stratégique pour faire de Carcassonne Agglo un territoire résilient capable d'anticiper, de réagir et de s'adapter, pour se reconstruire et se développer durablement, quelles que soient les perturbations et les chocs auxquels elle doit faire face.

Être résilient c'est aussi être capable de se réinventer, aménager différemment le territoire pour protéger les populations et les biens, rechercher le rééquilibrage, protéger les ressources et redonner aux milieux naturels une place plus juste.

Pour y répondre, Carcassonne Agglo a déjà engagé des actions concrètes et prévoit de développer ses politiques publiques en ce sens :

- **Reconstruire le territoire suite aux inondations et réduire pour l'avenir l'exposition des habitants aux risques et pollutions** : création d'un second déversoir de crue à la Cavayère, accompagnement des communes sinistrées par les inondations de 2018 (réutilisation des matériaux de déconstruction, financements de la reconstruction, ingénierie...), réalisation d'un plan massif sur le Sud Carcassonnais et accompagnement d'actions pour réduire la vulnérabilité au risque incendie, mise en place d'une station d'alerte à la pollution sur l'Aude en amont de la prise d'eau de Maquens ;
- **Poursuivre l'engagement dans la transition énergétique et devenir un territoire à énergie positive** : construction d'un méthaniseur sur la STEP Saint-Jean à Carcassonne, étude sur la gestion de la collecte des déchets, lutte contre la précarité énergétique, adoption du PCAEET (Plan Climat Air Energie Eau Territorial) dit Pacte vert, optimisation énergétique des bâtiments publics (rénovation énergétique du siège), Schéma directeur des Energies Renouvelables, développement de la filière hydrogène, verdissement de la flotte automobile ;
- **Veiller sur l'eau, l'air et les ressources pour préserver les capacités du territoire pour les générations futures** : convergence des tarifs de l'eau et étude d'une tarification progressive éco-solidaire, préserver les milieux aquatiques, l'approvisionnement en eau potable et en eau brute pour la lutte contre les incendies, engagement ferme pour une irrigation résiliente (stockage des eaux et création de retenues collinaires) permettant aux agriculteurs de continuer à produire une alimentation de qualité, Schéma Directeur des Eaux pluviales, récupération des eaux usées sur la zone de Béragne ;
- **Développer un urbanisme durable, de qualité et adapté aux besoins des habitants et entreprises** : mise en œuvre du SCOT, sobriété foncière et désimperméabilisation des sols, mise en œuvre du Plan Local de l'Habitat, résorption de l'habitat indigne ;
- **Préserver la biodiversité, les espaces agricoles et naturels à enjeu** : animation Natura 2000, classes découvertes à la Bastide de Madame, développer la nature en Ville ;

## 2.2 – UN TERRITOIRE CONNECTE

Les infrastructures de communication facilitent et accentuent l'attractivité économique et touristique du territoire. Les mobilités, qu'elles soient physiques ou numériques, se transforment avec l'évolution des modes

de vies, des enjeux énergétiques et climatiques, des contraintes économiques. La révolution digitale offre également de nouveaux usages et bouleverse les modes de fonctionnement.

Carcassonne Agglo affirme sa volonté de modifier durablement les pratiques de déplacements, d'innover dans la conduite des projets et de faire du numérique un accélérateur de capacités pour les habitants, les entreprises et les administrations.

Dans le cadre du développement de ses politiques publiques, Carcassonne Agglo met en œuvre des actions lui permettant d'aller vers un territoire connecté :

- **Conforter l'accessibilité du territoire** : participer à la stratégie de développement de l'aéroport Carcassonne Sud de France (création d'une ligne OSP Carcassonne-Paris), participation au projet de la Ligne Nouvelle Montpellier Perpignan, études en vue de l'aménagement d'un Pôle d'Echange Multimodal ;
- **Accompagner la mobilité et le changement des pratiques de déplacement des habitants** : mise en œuvre du Plan Global de Déplacement (PGD), conversion du parc véhicule de l'administration et du parc véhicule de la RTCA, déploiement des services de location de vélos à assistance électrique, portage des études d'aménagement de pistes cyclables par les communes, mise en œuvre du schéma vélo et du schéma des aires de covoiturage ;
- **Faciliter la transformation et l'appropriation des usages numériques** : déploiement de plateforme de services numériques aux usagers, mise en place de conseillers numériques, achèvement de la couverture du territoire en Très Haut Débit, développement de réseaux intelligents, actions en faveur d'un « Smart » territoire (territoire intelligent), actions de simplification pour les démarches des usagers ;

### 2.3 – UN TERRITOIRE QUI VALORISE SES ATOUTS

Au-delà de son patrimoine monumental labellisé par l'UNESCO qui lui procure une renommée internationale, le territoire peut aussi compter sur d'autres atouts de poids pour affirmer son identité et sa place au sein du territoire.

Au cœur de la région Occitanie, à proximité de métropoles à forte attractivité, Carcassonne Agglo entend ainsi se démarquer, en proposant une véritable offre de qualité qui puise sa force dans le territoire pour le faire rayonner aux niveaux régional, national et international.

Carcassonne Agglo affirme sa position au cœur de la Région Occitanie par plusieurs actions :

- **Développer un tourisme 4 saisons durable et innovant** : valorisation du patrimoine Unesco, promotion et entretien des sentiers de randonnées inscrits au PDIPR, animation du label Vignobles et Découvertes, aménagement de la Voie Verte le long du Canal du Midi, développement du tourisme d'affaires, construction d'une stratégie de destination, un office de Tourisme intercommunal détenteur de la marque QUALITE TOURISME™ et du label GREEN DESTINATION ;
- **Soutenir une agriculture de qualité et résiliente** : soutien aux manifestations agricoles locales, mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial, soutien à une irrigation agricole résiliente, reconquête des friches agricoles, accompagnement de la profession agricole, faciliter les circuits courts notamment en restauration collective ;

### 2.4 – UN TERRITOIRE DYNAMIQUE ET INNOVANT

C'est la diversité du tissu économique de Carcassonne Agglo qui demain doit faire sa force, en constituant un véritable écosystème d'entreprises, de services et de qualifications en mesure d'irriguer le territoire durablement. Chaque acteur, chaque secteur d'activité constitue un maillon indispensable pour asseoir un développement maîtrisé et équilibré, reposant à la fois sur la valorisation locale des activités, en lien avec les ressources, sur l'accompagnement des filières et secteurs à fort potentiel et sur l'accueil de nouvelles

entreprises génératrices d'emplois qualifiés et durables pour compléter l'offre existante, notamment en matière de production industrielle.

Cet ancrage des activités dans le territoire s'appliquera aussi à l'offre de formation, facilitera l'adéquation offre-demande d'emploi et la création d'emplois non délocalisables.

Pour faire face aux conséquences des différentes crises qui se sont succédées et créer les conditions favorables à la reprise, Carcassonne Agglo continuera à soutenir les entreprises dans une démarche d'adaptation et de résilience, tout en renforçant la promotion de la formation, de la recherche, de l'innovation et de l'esprit d'entreprendre.

L'attractivité du territoire nécessite un développement économique ambitieux accompagné d'une politique forte en faveur de la jeunesse afin de développer des filières de formation permettant aux jeunes du territoire d'y étudier et d'y vivre. Ainsi Carcassonne Agglo développe ses politiques publiques pour répondre à ces enjeux :

- **Conforter le maillage économique du territoire en dynamisant l'accueil, l'installation, le développement des entreprises et l'animation des réseaux** : animation du réseau R'Mine et développement du pôle numérique, développement d'une SMART ZAE à Béragne, création de nouveaux espaces fonciers économiques sur le territoire (développement de zones non commerciales), élaboration d'une stratégie de marketing territorial ;
- **Créer un développement économique inclusif favorisant l'emploi et l'insertion professionnelle** : soutien aux acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), soutien de l'entrepreneuriat notamment en faveur des jeunes, chantiers d'insertion, renforcement de l'insertion par l'économie ;
- **Soutenir l'enseignement supérieur, la formation, la recherche et l'innovation** : développement du Campus Connecté, accueil d'étudiants en alternance, élaboration d'un projet universitaire de territoire, Développement d'une offre de services, de loisirs, de mobilités et de logements pour les étudiants, renforcement des liens entre l'économie et la recherche.

## 2.5 – UN TERRITOIRE ACCUEILLANT ET SOLIDAIRE

La vitalité de Carcassonne Agglo s'apprécie par l'animation, le dynamisme et l'attractivité des villes et villages qui la composent.

Cette capacité à maintenir des liens avec l'ensemble des composantes du territoire est un enjeu à la fois humain, social, économique et de cadre de vie pour réduire les inégalités sociales et territoriales. Miser sur les jeunes, anticiper les impacts du vieillissement, accompagner les évolutions démographiques pour assurer l'équilibre des générations et lutter contre toutes les formes de discrimination et de précarité constituent le socle de l'action intercommunale.

Des services à la population de haute qualité et parfaitement accessibles sont la clé pour améliorer le quotidien, permettre l'épanouissement des individus et construire l'avenir sur des bases équilibrées.

Forte d'une action sociale de qualité et d'une gouvernance au plus près de ses communes, Carcassonne Agglo œuvre depuis déjà de nombreuses années dans le domaine de la solidarité. De nouvelles priorités, tel que l'accès aux soins, feront l'objet d'une attention toute particulière de Carcassonne Agglo afin de maintenir le bien vivre sur le territoire :

- **Accompagner la vitalité des communes, centres villes et centres bourgs** : accompagnement en ingénierie des communes dans les programmes et contrats nationaux et régionaux (Action cœur de Ville, Petite ville de Demain, bourgs-centre Occitanie, Contrat Territorial Occitanie...), poursuite et renforcement au plus près des besoins exprimés par les habitants des actions du contrat de Ville et actions sur les quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville, mise en œuvre d'une ingénierie territoriale coordonnée, dispositifs d'aides en ingénierie et financières aux communes ;

- **Assurer un accès le plus simple possible à des services publics de proximité performants** : déploiement du réseau France Services en zone rurale et en QPV, mise en réseaux des Tiers Lieux, déploiement d'une Gestion de la Relation Usagers ;
- **Mettre en œuvre une action sociale pour tous les âges** : construction d'un Relai Petite Enfance à Malves en Minervois, construction d'une micro-crèche à Cavanac, consolidation des services du CIAS, élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action en faveur de la jeunesse, prise en compte de l'accessibilité pour tous dans les projets et les constructions, valorisation des métiers du soin ;
- **Construire un meilleur accès au soin** : accompagnement des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé, Coordination de l'offre de soins à travers un Contrat Local de Santé (CLS) intercommunal, lutte contre la désertification médicale ;
- **Promouvoir le lien social et la vie associative** : création d'un Espace de Vie Sociale sur La Bastide à Carcassonne, soutien au développement des associations locales, Développement des Fabriques de territoires (espaces de créativité, de lieux de rencontre, d'échanges et de discussions), accompagnement des initiatives citoyennes, renforcement du travail partenarial des centres sociaux ;
- **Favoriser le rayonnement territorial de la culture, du sport et des loisirs** : construction d'une médiathèque centrale, développement des enseignements artistiques, aménagement des infrastructures de loisirs sur La Cavayère, renforcement de l'accès à la culture par le plus grand nombre par des manifestations et des partenariats, gestion durable des équipements aquatiques intercommunaux, maillage des équipements culturels, création d'une Micro-Folie.

## **PARTIE 3 – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES STRATEGIQUES PLURIANNUELLES DE LA COLLECTIVITE**

Dans un contexte financier très difficile marqué par une succession de crises (sanitaire, économique, climatique et diplomatique), Carcassonne Agglo, fait le choix de se concentrer sur l'essentiel et de rester ambitieuse en s'engageant dans l'action pour ses habitants et son territoire.

Carcassonne Agglo a choisi de maintenir le cap pour répondre à la demande des concitoyens. Un triple challenge s'impose : celui des transitions durables, de l'attractivité et du développement économique, et toujours et encore, des solidarités.

Aussi, les orientations budgétaires doivent concilier confiance en l'avenir mais aussi prudence.

Confiance en l'avenir car les résultats n'ont cessé de s'améliorer au cours de ces dernières années grâce à l'investissement de nos équipes, à une gestion rigoureuse des deniers publics, mais également aux choix politiques forts partagés et portés par une gouvernance soudée convaincue par la nécessité de faire progresser ce territoire.

Prudence au regard des prévisions économiques : niveau général d'inflation supérieur à 3 %, maintien des taux d'intérêt autour de 4 %, fin progressive de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), effet des réformes catégorielles sur les dépenses de personnel...

En dépit d'une autonomie financière fortement et de plus en plus mise à mal, force est de constater que Carcassonne Agglo a obtenu en 2023 un excellent résultat puisque sa capacité d'autofinancement, tous budgets confondus, s'établit en 2023 à plus de 6 M alors qu'elle n'était que de près de 4 M en 2022. La collectivité peut ainsi poursuivre ses projets d'investissement, et s'inscrire comme un moteur de solidarité, d'attractivité et de développement équilibré et durable du territoire.

### **3.1 – LA PROSPECTIVE BUDGETAIRE DU BUDGET PRINCIPAL**

La stratégie financière de Carcassonne Agglo doit permettre d'accompagner le projet de territoire sur la durée du mandat tout en garantissant les équilibres financiers, en assurant un haut niveau de services dans un contexte difficile tout en permettant de programmer un volume d'investissement ambitieux.

La prospective de Carcassonne Agglo a été revue à la lumière des mesures prises en 2023 et des projections 2024. Après deux années de fortes hausses des coûts (taux d'intérêts, coût des fluides et des matières premières), l'année 2024 pourrait constituer une phase de stabilisation avec une inflation plus mesurée.

Les évolutions de dépenses de fonctionnement prévues entre 2024 et 2026 sont les suivantes :

- Chapitre 011 : +2% par an en moyenne
- Chapitre 012 : + 3% par an en moyenne en charge nette
- Chapitre 014 : évolution suivant le taux de revalorisation des bases pour les attributions de compensation
- Chapitre 65 : + 1M€ par an pour la contribution au CIAS Carcassonne Agglo Solidarité

L'évolution moyenne des dépenses de fonctionnement, tout chapitres confondus, serait donc de 2.5% par an en moyenne.

Les évolutions des recettes de fonctionnement prévues entre 2024 et 2026 sont les suivantes :

- Chapitre 70 : +2% par an en moyenne
- Chapitre 73 : évolution prévisionnelle moyenne des bases de fiscalité à +2.5%
- Chapitre 74 : +2% par an en moyenne

L'évolution moyenne des recettes de fonctionnement, tous chapitres confondus, serait donc de 2% par an.

### 3.2 – LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Carcassonne Agglo a affiché dès le début du mandat un plan d'investissement ambitieux qui doit permettre au territoire un développement harmonieux dans un esprit de résilience et d'amélioration du service au public.

Les dépenses d'équipement prévues sur le budget principal sont en moyenne de 10M€ par an entre 2021 et 2026 financées par trois sources essentielles : autofinancement, subventions et emprunt.

Les dépenses d'investissement sur les budgets eau et assainissement prévues entre 2021 et 2026 sont quant à elles de près de 11M€ par an financés par trois sources essentielles : autofinancement, subventions et emprunt.

Dans le cadre de la gestion pluriannuelle de ses dépenses d'équipement, Carcassonne Agglo s'est dotée d'autorisation de programme permettant de prévoir des projets financés à long terme :

Budget	N°AP	LIBELLE	TOTAL AP	Crédits antérieurs réalisés au 31/12/2022	CP 2023 REALISE	CP RESTANT A REALISER
BP	018	ANRU	15 710 715,43 €	15 698 715,43 €	- €	12 000,00 €
BP	019	Barrage Cavayère	830 875,27 €	830 875,27 €	- €	- €
BP	023	Modernisation des zones	9 429 678,50 €	6 913 507,08 €	232 803,11 €	2 283 368,31 €
BP	025	Ligne TGV	2 756 332,53 €	1 728 856,53 €	177 902,65 €	849 573,35 €
BP	027	Aéroport	2 871 859,37 €	1 777 349,87 €	284 361,70 €	810 147,80 €
BP	031	Terra Rural	276 394,00 €	276 394,00 €	- €	- €
BP	033	Canal du Midi	4 160 615,25 €	130 995,08 €	- €	4 029 620,17 €
BP	034	Points d'arrêts sur réseau	604 800,00 €	186 976,73 €	- €	417 823,27 €
BP	036	SCOT	583 267,66 €	530 037,06 €	12 277,18 €	40 953,42 €
BP	038	Projets hydrauliques	1 162 228,22 €	725 766,37 €	181 277,85 €	255 184,00 €
BP	040	SYADEN THD	4 206 512,45 €	4 206 512,45 €	- €	- €
BP	042	GED et Gestion financière	564 730,13 €	564 730,13 €	- €	- €
BP	043	Rénovation siège Carcassonne Agglo	466 776,96 €	416 776,96 €	- €	50 000,00 €
BP	045	Renouvellement du parc informatique	320 000,00 €	243 180,25 €	66 978,60 €	9 841,15 €
BP	051	Reconstruction de la piscine de Conques sur Orbiel	3 529 707,20 €	29 707,20 €	- €	3 500 000,00 €
BP	052	Aides à l'immobilier	1 114 779,00 €	252 982,00 €	- €	861 797,00 €
BP	056	Travaux Cérés Franco	520 000,00 €	156 000,00 €	- €	364 000,00 €
BP	057	Acquisition Kappa'R	882 306,86 €	882 306,86 €	- €	- €
BP	059	Production de logements sociaux	1 400 000,00 €	237 400,00 €	212 500,00 €	950 100,00 €
BP	060	Aides habitat particuliers	1 450 000,00 €	58 900,00 €	61 400,00 €	1 329 700,00 €
BP	061	Aides aux communes	12 000 000,00 €	1 465 930,07 €	1 272 905,10 €	9 261 164,83 €
BP	068	Rénovation énergétique du siège	4 236 000,00 €	- €	10 200,00 €	4 225 800,00 €
BP	070	GEPU	4 000 000,00 €	- €	103 535,61 €	3 896 464,39 €
BP	071	Déploiement THD phase 2	506 896,54 €	- €	200 000,00 €	306 896,54 €
BP	072	Fonds de soutien aux communes	3 000 000,00 €	- €	168 007,00 €	2 831 993,00 €
BP	074	Nouveau site internet	100 000,00 €	- €	13 020,00 €	86 980,00 €

BP	080	Plan massif travaux DFCI	460 000,00 €	- €	- €	460 000,00 €
AEP R	049	Travaux suite à SDAEP Minervoies	6 050 000,00 €	185 786,40 €	387 981,76 €	5 476 231,84 €
AEP R	050	Travaux suite à SDAEP Val de Dagne	2 750 000,00 €	11 851,72 €	471 374,98 €	2 266 773,30 €
AEP D	054	Continuité Maquens	855 000,00 €	700 189,38 €	135 920,29 €	18 890,33 €
AEP D	064	Renouvellement réseaux AEP Communes en DSP	1 250 000,00 €	226 269,03 €	192 110,51 €	831 620,46 €
AEP R	065	Renouvellement réseaux AEP Communes en REGIE	1 555 000,00 €	120 818,90 €	264 798,68 €	1 169 382,42 €
AEP D	066	Renforcement ZA Béragne	1 400 000,00 €	867 122,00 €	219 448,20 €	313 429,80 €
AEP D	073	Réservoir Maquens	2 450 000,00 €	- €	- €	2 450 000,00 €
AEP R	076	Acquisition bâtiment technique	3 420 000,00 €	- €	- €	3 420 000,00 €
ASST D	046	Digesteur de boues	10 200 000,00 €	268 049,44 €	2 488 125,27 €	7 443 825,29 €
ASST D	047	Raccordements STEP Saint Jean	13 770 000,00 €	5 466 342,89 €	1 936 477,57 €	6 367 179,54 €
ASST D	053	Réhabilitation STEP Délégation	2 250 000,00 €	46 900,34 €	990,00 €	2 202 109,66 €
ASST R	055	Réhabilitation STEP Régie	300 000,00 €	- €	- €	300 000,00 €
ASST D	062	Renouvellement réseaux EU Communes en DSP	1 350 000,00 €	66 405,00 €	13 314,70 €	1 270 280,30 €
ASST R	063	Renouvellement réseaux EU Communes en REGIE	1 600 000,00 €	4 617,00 €	375 901,99 €	1 219 481,01 €
ASST R	078	Création assainissement Citou	900 000,00 €	- €	- €	900 000,00 €
ASST R	079	Réhabilitation Step Taurize	340 000,00 €	- €	- €	340 000,00 €
AOT	048	Etude de préfiguration du PEM	270 000,00 €	84 482,25 €	8 477,00 €	177 040,75 €
ENV	058	Sécurisation Barrage Cavayère	4 050 000,00 €	3 800 465,72 €	160 619,08 €	88 915,20 €

### 3.3 – LA STRATEGIE FISCALE

Les réformes fiscales successives au niveau national impactent fortement la composition des recettes des collectivités et EPCI. La contribution au redressement des Finances Publiques et la baisse des dotations réduisent significativement les recettes de fonctionnement des collectivités.

Il faut rappeler que la réforme de la fiscalité locale, qui a vu la suppression de la taxe d'habitation s'appliquer au budget de Carcassonne Agglo avec la mise en place d'un mécanisme de compensation, débouche sur une baisse du dynamisme de nos ressources de fiscalité ménages, réduit le lien entre les finances et le dynamisme du territoire et accroît sa dépendance vis-à-vis des recettes fiscales de l'Etat.

Ainsi, **dans un contexte de ressources financières toujours plus contraint**, en décembre 2021 Carcassonne Agglo et ses communes membres ont entendu renforcer dans le nouveau pacte financier et fiscal les principes de solidarité, tout en préservant les équilibres financiers de chacune des collectivités. Cette nouvelle révision du pacte financier et fiscal continue ainsi d'accompagner la dynamique des territoires, tout en renforçant l'effort de solidarité entre l'EPCI et ses communes.

Au niveau de la fiscalité des entreprises, la réforme des valeurs locatives des locaux commerciaux de 2017 avait pris de cours les EPCI quant aux impacts qu'elle allait engendrer : création de zonage, fixation du coût par rapport aux loyers déclarés...

Suite au renouvellement des conseils municipaux et communautaire, la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) s'est réunie en 2022 afin de faire de nouvelles propositions. Carcassonne Agglo a saisi cette possibilité, offerte une seule fois par mandat, pour proposer une stratégie permettant de gommer les inégalités entre les entreprises en termes de zonage géographique et d'harmoniser la fiscalité en fonction des activités mais a aussi proposé de conserver une progression et une cohérence dans les tarifs afin de ne pas pénaliser les plus petites entreprises et les commerces de centre-ville. Cependant, au vu des difficultés d'évaluation basées sur les déclarations de loyers dont le nombre s'est révélé peu significatif, l'Etat a décidé de repousser la révision des bases des valeurs locatives des locaux commerciaux.

La fiscalité des ordures ménagères est une préoccupation majeure de Carcassonne Agglo pour le mandat en cours. En effet, le coût du traitement des ordures ménagères est très impacté par l'application de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) qui évolue très fortement. En 2023 et 2024, les recettes prévisionnelles couvrent à l'euro près les dépenses prévisionnelles.

Dès 2021, une étude a débuté afin de trouver des solutions permettant de réduire les coûts pour éviter une hausse trop importante de fiscalité.

La disparité des bases des valeurs locatives et les taux appliqués issus des fusions entraînent des iniquités dans les montants versés par les contribuables, aussi, un travail sur une refonte des taux et des zonages sera mené dans l'année 2024.

## PARTIE 4 – LES EVOLUTIONS DU BUDGET PRINCIPAL DE CARCASSONNE AGGLO

Comme évoqué en préambule, les orientations budgétaires 2024 s'inscrivent dans un contexte économique incertain ébranlé par l'inflation, les difficultés d'accès à l'emprunt et la diminution des concours de l'Etat faisant peser de lourdes incertitudes sur les impacts budgétaires tant en termes de dépenses que de recettes.

La politique fiscale du gouvernement est favorable à l'activité économique, et notamment aux plus grandes entreprises qui sont concernées par la suppression de la CVAE. La progression de cette part importante des recettes est donc tributaire de la dynamique de la croissance française sur laquelle la collectivité locale n'a pas de prise ce qui réduit fortement l'autonomie fiscale de Carcassonne Agglo et accroît sa dépendance vis-à-vis des recettes fiscales de l'Etat

Au regard des deux dernières années, nous ne disposons par ailleurs d'aucune certitude sur l'enveloppe réelle de TVA qui sera redistribuée aux intercommunalités.

De ce fait, les prévisions ont été établies de manière prudente.

### 4.1 – L'EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

*Evolution des dépenses réelles de fonctionnement : poursuivre les efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement malgré le contexte :*

Les dépenses de fonctionnement sont prévues pour 2024 à hauteur de 95.4M€.

Montants des crédits votés	2020	2021	2022	2023	Prévision 2024
Total des dépenses réelles de fonctionnement	66 426 490	66 863 866	90 838 618	92 521 020	95 400 000

#### A noter :

La hausse significative en 2022 provient du reversement des attributions de compensation (AC) aux communes dans le cadre du partage de fiscalité prévu au Pacte Financier et Fiscal, soit une augmentation de près de 21M€.

En 2024, la hausse représente 2.68% principalement liée aux augmentations des charges de personnel avec les impacts en année pleine des mesures règlementaires prises en 2023 et aux charges d'intérêts d'emprunts avec des taux élevés en année pleine.

Aussi, la hausse des dépenses s'établira à un niveau inférieur à la prévision d'inflation pour 2023. Cela traduit la poursuite d'une gestion rigoureuse destinée à dégager des marges de manœuvre pour répondre aux besoins.

Grâce aux efforts « colossaux » d'économie et de rationalisation réalisés au quotidien par les équipes et malgré les contraintes inflationnistes sur l'énergie, l'alimentaire ou le BTP et les sur-prélèvements continus de l'État, Carcassonne Agglo poursuit pour 2024 sa stratégie de renforcement d'une trajectoire financière vertueuse.

Il est par ailleurs prévu de revenir à une participation en faveur du CIAS Carcassonne Agglo Solidarité en lien avec les évolutions des années précédentes, soit +1M€.

## Répartition des dépenses réelles de fonctionnement :

Evolution des budgets votés :

Montants des crédits votés	2020	2021	2022	2023	Prévision 2024
Charges à caractère général (chap 011)	4 587 460	4 269 101	4 499 906	5 797 916	5 950 000
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	17 997 088	18 130 000	19 465 000	21 500 000	21 800 000
Atténuation de produit (chap 014)	20 639 685	21 253 646	43 203 415	44 174 452	45 000 000
Autres charges de gestion courante (chap 65)	18 785 080	17 826 619	16 809 250	19 015 739	20 000 000
Intérêts de la dette (art 66111)	1 289 782	992 800	1 055 000	1 901 913	2 000 000
Autres dépenses de fonctionnement	271 000	91 700	100 000	131 000	150 000
Dépenses imprévues	2 856 395	4 300 000	5 706 047		
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>66 426 490</b>	<b>66 863 866</b>	<b>90 838 618</b>	<b>92 521 020</b>	<b>94 900 000</b>

Evolution des crédits réalisés :

Montants des crédits réalisés	2020	2021	2022	2023
Charges à caractère général (chap 011)	3 102 494	3 586 715	3 642 606	4 253 000
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	16 925 075	17 532 457	19 032 543	19 851 000
Atténuation de produit (chap 014)	20 629 487	21 241 749	43 151 025	43 415 000
Autres charges de gestion courante (chap 65)	17 128 370	17 235 355	16 243 028	17 595 000
Intérêts de la dette (art 66111)	974 670	962 767	1 018 502	1 718 000
Autres dépenses de fonctionnement	171 791	87 209	4 064	83 200
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>58 931 888</b>	<b>60 646 252</b>	<b>83 091 768</b>	<b>86 915 200</b>

**La hausse des dépenses de fonctionnement entre 2022 et 2023 représente +4.6% alors qu'au niveau national, elle se situe pour les collectivités du bloc communal à +6.8%.** Malgré la forte inflation et la hausse des dépenses de personnel liée à des mesures prises par l'Etat, Carcassonne Agglo a su limiter l'évolution de ses dépenses de fonctionnement.

- **Les charges à caractère général** : En 2021, les charges à caractère général sont en hausse en lien notamment avec la reprise d'activité. Pour 2022, ces dépenses ont légèrement augmenté en lien avec la hausse du coût des fluides et notamment celle du carburant. Les effets de l'inflation sont plus forts en 2023 et tout particulièrement sur les fluides (+165K€). Le recrutement d'apprentis, véritable choix politique assumé, accroît les frais de formation (+47K€), le transfert de la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines entraîne de nouvelles dépenses de fonctionnement (+285K€). En 2024, une évolution plus mesurée est encore prévue, les augmentations liées à la crise énergétique seront contenues par des actions renforcées dans le cadre du plan de sobriété énergétique mais aussi par des efforts sur le fonctionnement des services.
- **Les dépenses de personnel** : L'évolution des charges de personnel entre 2021 et 2022 est de près de 8.6%. Au-delà des évolutions classiques de Glissement Vieillesse Technicité, des créations de postes prévues au BP 2022 (Maisons France Services, conseillers numériques...), cette progression est principalement liée aux revalorisations du SMIC successives ainsi qu'au dégel du point d'indice des fonctionnaires décidés par le gouvernement et ce sans compensation pour la collectivité. Entre 2022 et 2023, la hausse a été de 4.3%, évolution moins forte que l'année précédente liée à nouveau aux évolutions de rémunération des fonctionnaires. Pour 2024, le montant inscrit est de 21,8 M€ soit une évolution de moins de 2% par rapport à la prévision 2023, toujours en raison des mesures nationales prises qui impactent la masse salariale (hausse du SMIC, revalorisation du point d'indice, attribution de points d'indice supplémentaires...) :
  - avec un effet année pleine de celles mises en œuvre courant 2023

- auxquelles viendront s'ajouter les nouvelles mesures pour 2024, qui seraient mises en œuvre pour limiter la perte de pouvoir d'achat des agents dans un contexte d'inflation, mais sur lesquelles pèse à ce jour une forte incertitude (valeurs du point, refontes grilles...).

- **Les atténuations de produits** : Elles sont composées principalement des reversements de fiscalité (AC reversées aux communes, Versement Mobilités au budget annexe AOT, et FNGIR). Après une forte hausse en 2022 liée au reversement des AC dans le cadre de la neutralisation du transfert de taux prévu au Pacte Fiscal et Financier, les atténuations de produits évoluent en 2023 suite à l'augmentation du reversement de Versement Mobilités vers le budget annexe AOT afin de soutenir les actions de la RTCA en faveur du verdissement de la flotte.

En 2024, elles évoluent également afin d'actualiser les AC proportionnellement à l'actualisation des bases de taxe foncière.

- **Les charges de gestion courantes** : En 2022, la participation au CIAS Carcassonne Agglo solidarité a baissé d'1M€ comme prévu, cependant les hausses de salaire et les impacts de la crise énergétique qui ne pouvaient pas être anticipés ont durement impactées les finances du CIAS Carcassonne Agglo Solidarité.

Aussi, en 2023, l'augmentation d'1M€ qui était prévue ne suffisait pas pour maintenir les équilibres du CIAS, il a donc été proposé de porter la participation à 14M€, soit une augmentation de 1.4M€. En 2024, il est proposé de porter la contribution au CIAS à 15M€ soit une augmentation de 1M€. Les dépenses du CIAS sont en effet particulièrement sensibles à l'inflation (énergie, carburant, alimentation...) et aux revalorisations salariales imposées par l'Etat en 2022, 2023 et 2024.

- **Les charges financières** : Le chapitre 66 a connu une croissance importante en 2023 directement liée à l'augmentation des taux d'intérêts. Environ 34% de la dette est à taux variable et 8% de celle-ci est indexée sur le Livret A, cet index ayant connu des évolutions importantes sur 2022 et sur 2023, les impacts sur les charges financières ont été importants en 2023. Cet impact se stabilise en 2024, car une évolution moins forte est prévue, les taux restent néanmoins élevés.

#### 4.2 – L'EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : LE DESENGAGEMENT STRUCTUREL DE L'ÉTAT

Les recettes de fonctionnement, levier principal du financement des services publics, demeurent très exposées aux évolutions de la conjoncture économique fragilisée par l'inflation et un contexte international tendu. Par ailleurs, les réformes fiscales imposées par l'État affaiblissent les finances locales en général et conduisent également à une réduction progressive des ressources et de l'autonomie financière de Carcassonne Agglo. De même, la baisse tendancielle des dotations pèse très lourdement sur les ressources de l'EPCI.

Pour Carcassonne Agglo, la hausse des recettes de fonctionnement de 2023 à 2024 est estimée à +1.1%.

	2020	2021	2022	2023	Prévision 2024
Produit des contributions directes	32 575 882	16 134 113	39 086 138	40 767 573	41 300 000
Fiscalité transférée	6 949 873	7 053 343	7 149 491	3 278 910	3 350 000
Fiscalité indirecte	11 037 090	29 677 640	31 338 099	37 177 394	37 700 000
Dotations	10 659 353	11 236 647	11 097 955	11 615 604	11 500 000
Autres recettes d'exploitation	4 722 141	2 720 896	1 664 622	1 772 726	1 800 000
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>65 944 340</b>	<b>66 822 639</b>	<b>90 336 305</b>	<b>94 612 207</b>	<b>95 650 000</b>

Entre 2022 et 2023, les recettes de fonctionnement ont évolué de 4.7%, permettant de maintenir les résultats comptables et la capacité d'autofinancement, contre +5.2% au niveau national.

Les recettes de Carcassonne Agglo évoluent un peu moins vite qu'au niveau national. **C'est un choix fort** de la gouvernance de ne pas augmenter les tarifs aux usagers afin de ne pas grever le pouvoir d'achat des citoyens du territoire qui reste une priorité, en choisissant par exemple, d'éviter dès que possible de répercuter l'inflation sur les services délivrés par Carcassonne Agglo.

L'action sociale a toujours été un axe fort porté par l'Agglo : elle est le gage « de ne laisser personne au bord du chemin », pour ne pas rajouter « de la crise à la crise ».

#### *L'évolution des recettes fiscales directes :*

Les taux des impôts directs resteront stables en 2023 et 2024 malgré des hausses de dépenses nouvelles liées à l'augmentation des prix en raison de l'inflation et des salaires.

Les contributions directes (taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti, Contribution Foncière des Entreprises) sont très variables entre 2020 et 2022, d'une part en raison de la suppression de la TH compensée par une fraction de TVA et d'autre part par le partage du taux de fiscalité prévu par le Pacte Financier et Fiscal.

**Force est de constater que les marges de manœuvre fiscales de la collectivité se réduisent d'année en année, du fait des transferts successifs de fiscalité, alors même que les mécanismes de compensation mis en place ne laissent désormais aucun pouvoir de taux à la collectivité.**

L'évolution des recettes de fiscalité locale sera conjoncturellement favorisée par une dynamique fiscale liée à la revalorisation des bases des locaux d'habitation à hauteur de 3.9% en 2024, ainsi que partiellement par la compensation de perte de TH indexée sur le produit de TVA national.

L'évolution des bases se fait de façon différenciée :

- Pour les locaux professionnels, suite à la réforme des valeurs locatives de 2017, ces dernières évoluent depuis 2019 selon les déclarations de loyers établies annuellement par les exploitants. La dynamique de la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) reste beaucoup plus faible que celle des taxes ménages suite à la réforme des valeurs locatives des locaux commerciaux de 2017 dont l'actualisation a été repoussée à 2026. L'évolution des bases entre 2022 et 2023 est estimée à 2.7% dont 0.3% d'actualisation forfaitaire. Alors qu'il était prévu de mettre en œuvre la révision des valeurs locatives des locaux professionnels en 2023, (les effets de la réforme ayant donné des propositions déconnectées du tissu économique local dans toute la France), cette révision a été repoussée à 2026. Or, les valeurs locatives du foncier économique étant toujours fondées sur les loyers collectés en 2013, soit bientôt 10 ans, n'évoluent que d'environ 2,4%, évolution sous-dimensionnée dans le contexte actuel d'inflation.
- Pour les établissements industriels, la LFI 2021 a fixé de nouveaux taux pour 2021 aboutissant à diviser par 2 les valeurs locatives des établissements industriels, soit un allègement pour les entreprises de 1.54Mds€ pour la CFE et 1.75Mds€ pour la taxe sur le foncier bâti. Ces pertes de recettes fiscales restent pour l'instant intégralement compensées en 2024 par l'Etat aux communes et aux EPCI à fiscalité propre.
- Les bases TH sur les résidences secondaires et locaux vacants, foncier bâti, foncier non bâti évolueront pour 2024 de 3.9%, soit le taux d'inflation de novembre 2023.

#### *L'évolution des autres recettes fiscales :*

L'année 2023 a été marquée par une nouvelle étape de la suppression des impôts de production en faveur des entreprises : la suppression de la CVAE. Le projet initial prévoyait une suppression pour les entreprises en deux temps : une réduction de moitié en 2023 et une suppression totale en 2024. Le projet a été revu pour une suppression progressive jusqu'en 2027. Cette suppression représente un allègement de 8 Mds d'euros

pour les entreprises françaises et environ 4.5 millions d'euros pour les entreprises du territoire de Carcassonne Agglo.

Cela ne modifie pas l'impact pour Carcassonne Agglo qui ne perçoit plus de CVAE mais une compensation de l'Etat par une fraction de TVA composé de deux parts :

- Une part fixe qui représente le montant moyen de CVAE perçue entre 2020 et 2023
- Une part dynamique, lié à la dynamique des recettes de TVA de l'Etat, répartie entre les collectivités selon la valeur locative et les effectifs employés. Cette part constitue le fonds national de l'attractivité économique des territoires (FNAET)

Le versement mobilité a évolué de façon significative au cours des deux derniers exercices, notamment en raison de la baisse du chômage partiel dans le cadre des confinements, ainsi que par le biais de l'augmentation de la masse salariale en lien avec les hausses des salaires (SMIC notamment). Aussi, une évolution en année pleine mais aussi toujours en lien avec des hausses de salaires à prévoir sur 2024 permet de prévoir une hausse du Versement Mobilités de 1%.

L'enveloppe du FPIC a connu une baisse entre 2022 et 2023 passant de 3,90M€ à 3,74M€. Cette diminution est restée sans impact pour les communes car encore une fois un choix politique fort a été opéré par la gouvernance qui a décidé d'affecter aux fonds de concours au titre du FPIC le même montant qu'en 2022 afin que les communes durement impactées par l'inflation ne le soient pas également négativement par des décisions nationales. En 2024, il est prévu un retour au montant perçu en 2022, soit 3,9M€.

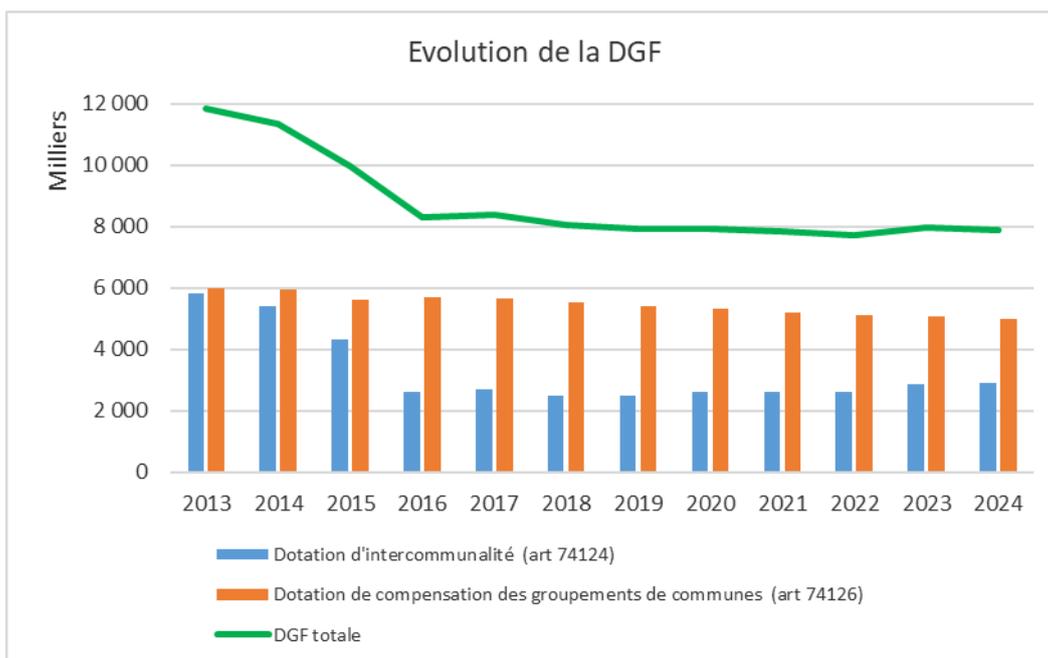
### ***L'évolution des autres recettes de fonctionnement***

En 2024, l'Etat prévoit une faible hausse de l'enveloppe normée de la DGF : +320 millions d'euros.

La hausse profitera principalement aux communes car l'augmentation de l'enveloppe sera fléchée sur une hausse de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR pour 150M€) et de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU pour 140M€).

Pour Carcassonne Agglo, la DGF sera une nouvelle fois en baisse en 2024 (-64k€ par rapport à 2023). Cette baisse provient de l'écrêtement annuel mis en place par l'Etat pour financer les hausses des autres parts de la DGF.

**La baisse de DGF entre 2013 et 2024 est de près de 4 M€ par an, mais la perte cumulée de 2013 à 2024 de DGF est de près de 36 M€.**



Les produits exceptionnels restent stables par rapport à 2023.

Les autres recettes de fonctionnement évolueront très peu entre 2023 et 2024.

**Malgré la hausse des matières premières, de l'énergie et des salaires, il est proposé de ne pas répercuter la hausse du coût de maintien des services à la population sur les tarifications afin de protéger les citoyens et usagers des services de Carcassonne Agglo de la crise et de ne pas obérer leur pouvoir d'achat dans cette période incertaine.**

## PARTIE 5 – LES EVOLUTIONS DES BUDGETS ANNEXES

Carcassonne Agglo possède 8 budgets annexes au titre de ses diverses compétences qui lui permettent, au-delà d'opérer une comptabilité analytique, de gérer les problématiques en matière de TVA.

### 5.1 – LES BUDGETS ANNEXES EAU, ASSAINISSEMENT ET SPANC

Montants des crédits votés	2020	2021	2022	2023	Prévisions 2024
Total des recettes réelles de fonctionnement	12 421 000	13 709 603	15 912 284	14 807 308	15 480 000
Total des dépenses réelles de fonctionnement	13 317 248	13 293 561	13 436 152	12 416 266	12 900 000

Depuis 2021, la convergence des tarifs et la mise en place de parts fixes homogènes (45€/an sur l'eau et 45€/an sur l'assainissement) permettent de mieux couvrir les charges fixes des services (amortissements, intérêts de la dette, charges de personnel, fluides) et de dégager un autofinancement suffisant. La convergence des tarifs va se poursuivre et s'accélérer avec la mise en place d'une tarification éco-solaire. Ce nouveau mode de tarification, actuellement en cours d'étude, permet de rendre progressif le prix de l'eau et de faire payer un prix au mètre cube plus important aux gros consommateurs. Ces nouveaux tarifs progressifs seront accompagnés d'un fonds de solidarité afin le cas échéant de soutenir les familles en difficulté de paiement et éviter la précarité hydrique.

La capacité d'investissement générée à partir de 2021 permet la réalisation d'investissements importants et structurants programmés sur le mandat. Ainsi, les dernières décisions en la matière permettront **un programme d'investissement 2021-2026 ambitieux et inégalé** depuis la prise de compétence eau et assainissement en 2009 à hauteur de **66 millions d'euros**. La capacité d'autofinancement des budgets eau et assainissement a retrouvé un niveau correct à 1.2M€, elle devrait se maintenir pour 2024.

### 5.2 – LE BUDGET ENVIRONNEMENT

Montants des crédits votés	2020	2021	2022	2023	Prévisions 2024
Total des recettes réelles de fonctionnement	18 243 523	18 794 779	19 414 224	20 816 691	21 400 000
Total des dépenses réelles de fonctionnement	18 258 226	18 958 567	19 517 576	20 809 163	21 500 000

Le budget Environnement créé en avril 2019 intègre les compétences collecte et valorisation des déchets, la GEMAPI et les sentiers de randonnée.

La participation au Covaldem pour la collecte et la valorisation des déchets augmente de façon importante et régulière. En 2021 et 2022, le Covaldem a neutralisé le coût de l'augmentation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) pour les collectivités adhérentes en consommant ses excédents antérieurs

reportés, il est aujourd'hui nécessaire d'augmenter la participation pour se rapprocher progressivement du coût de la collecte et de la valorisation des déchets au Covaldem.

A ce stade, le Covaldem et Carcassonne Agglo œuvrent ensemble pour proposer des modes de collecte plus économes, comme les points d'apports volontaires ainsi que pour optimiser des recettes non fiscales telles que la redevance spéciale. Toutefois, la crise de l'énergie impacte aussi fortement les perspectives de dépenses du Covaldem. Un audit est en cours pour rationaliser les coûts de la collecte et de la valorisation des déchets afin d'anticiper une évolution plus rapide des dépenses que des recettes dans les années à venir.

En 2024, la recette de TEOM est prévue à hauteur de 19M€, ce montant sera reversé au Covaldem en intégralité.

### **5.3 – LE BUDGET AUTORITE ORGANISATRICE DES TRANSPORTS**

Ce budget est destiné à gérer la compétence Mobilités de Carcassonne Agglo.

Il regroupe les opérations qui concernent la régie des transports RTCA ainsi que les projets Mobilités de Carcassonne Agglo dont le schéma vélo et les actions du Plan Global de Déplacement (PGD), le Pôle d'Echange Multimodal (PEM). Ces projets contribueront à poursuivre l'engagement de Carcassonne Agglo en faveur des mobilités.

Les besoins de la RTCA ont été revus à la hausse fin 2022 afin de compenser les augmentations de carburant ainsi que les hausses de salaires, la participation 2023 était de 9 922 500€. Vu l'augmentation du Versement Mobilités, en lien avec l'atténuation de la crise sanitaire et la hausse de l'assiette représentée par la masse salariale des employeurs de plus de 11 salariés, il serait possible de porter la participation à la RTCA à un montant de près de 10,2M€ soit une hausse de 2,8%.

### **5.4 – LE BUDGET LOCATIONS D'IMMEUBLES NUS**

Ce budget concerne aujourd'hui les bâtiments propriétés de Carcassonne Agglo et ceux portés par l'Etablissement Public Foncier (EPF) destinés à la location.

Dans le cadre de la gestion patrimoniale, il est destiné à l'acquisition de biens mis en location par Carcassonne Agglo.

Après la première phase de création du réseau R'Mine (Alpha'R, Omega'R et Kappa'R), Carcassonne Agglo a acquis en 2019 la pépinière d'entreprise portée précédemment par l'association Carcassonne Entreprendre, ce bâtiment est devenu Delta'R.

### **5.5 – LE BUDGET CENTRE AQUATIQUE LES BAINS DE MINERVE**

Destiné à la gestion du centre aquatique, ce budget est financé par une subvention d'équilibre du budget principal. Les dépenses sont principalement liées à la convention de DSP (Redevance et réservation de créneaux scolaires), au remboursement des emprunts affectés à ce budget pour le financement de l'investissement du centre aquatique et aux dotations aux amortissements.

La délégation de service public a fait l'objet d'un renouvellement au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée de 5 ans. Le choix du délégataire s'est porté sur la société Equalia, précédent délégataire. Des travaux sont prévus au 1<sup>er</sup> semestre 2024 pour l'amélioration des performances énergétiques du bâtiment. Ces travaux sont financés par le fonds vert de l'Etat.

L'année 2023 a connu une forte augmentation de la participation de Carcassonne Agglo à la Délégation de Service Public conformément à l'évolution des index de révisions intégrés dans le contrat de DSP, qui ont augmenté en raison de l'inflation. Cette augmentation devrait se poursuivre en 2024, la participation est prévue à hauteur de 600k€, elle était de 413k€ en 2022.

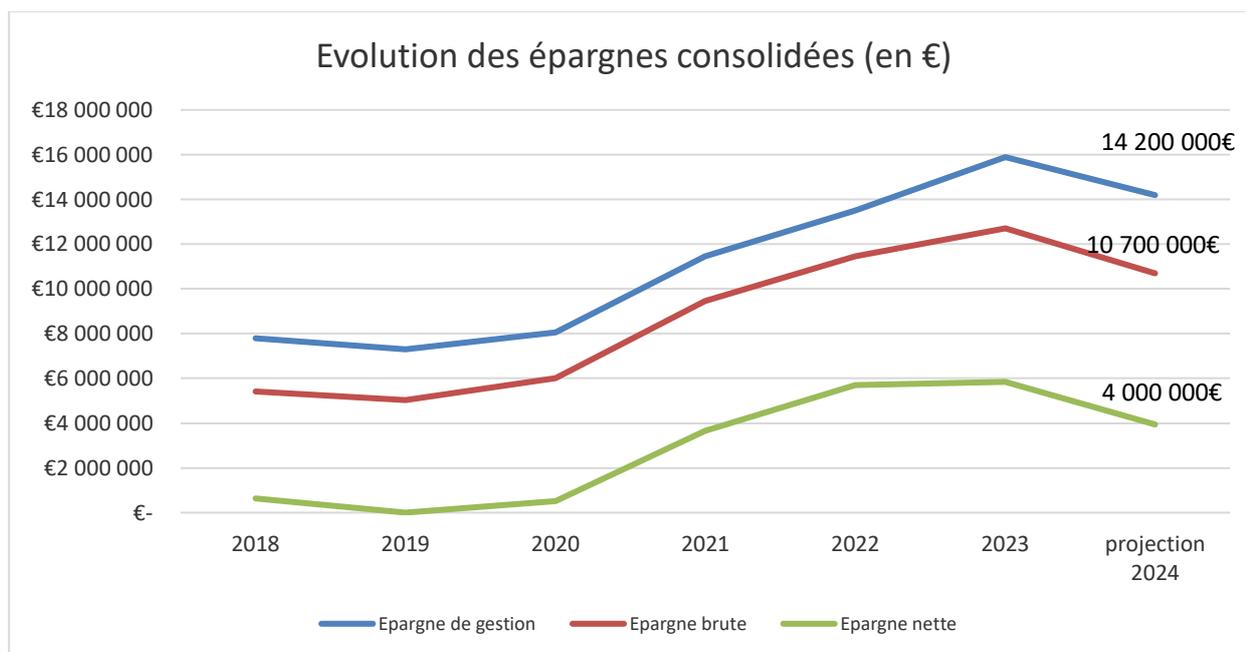
Les équipements aquatiques font et devront faire l'objet d'un suivi particulier au vu des difficultés rencontrées par les gestionnaires d'équipement, tant publics, que privés, face à la hausse des coûts de l'énergie, et notamment du gaz ainsi que de la pénurie de personnel qualifié de surveillant de baignage.

#### **5.6 – LE BUDGET ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES**

Le développement des zones d'activités économiques et la réhabilitation d'anciennes zones représentent un enjeu important pour l'Agglo. Elles permettent d'assurer l'attractivité et le développement du territoire et auront des retombées très importantes en termes de recettes fiscales futures, de créations d'emplois qualifiés avec des conséquences positives notamment en termes de retombées pour l'intégralité du territoire. Les récentes annonces ont permis de démontrer que la politique volontariste menée par Carcassonne Agglo via ce budget contribuera largement au rayonnement du territoire.

Les travaux d'aménagement des zones de Cayrol et de Bezons sont désormais terminés. La commercialisation est très dynamique et laisse présager de nouvelles créations d'emplois sur le territoire. L'aménagement final de la zone d'activité du Haut-Minervois à Peyriac-Minervois est en cours après la clôture de la concession d'aménagement avec Viaterria.

## PARTIE 6 – L'EVOLUTION DES EPARGNES



Les épargnes de Carcassonne Agglo tous budgets confondus ont été faibles entre 2018 et 2020, en particulier à cause de l'impact des épargnes très faibles, voire négatives, sur les budgets eau et assainissement sur cette période.

A partir de 2021, l'épargne nette de Carcassonne Agglo s'est fortement redressée jusqu'en 2023.

**Alors qu'il était projeté pour l'année 2023 une baisse de l'épargne, force est de constater que l'épargne 2023 (notamment l'épargne de gestion et l'épargne brute) s'est encore consolidée, preuve s'il en est de la bonne gestion de la collectivité et du redressement important qui en résulte.**

Au vu des taux de réalisation des dépenses projetés sur 2024, les épargnes devraient subir une baisse liée à l'impact encore important des taux d'intérêts sur l'année et une progression légèrement plus rapide des dépenses que des recettes.

**Toutefois, les épargnes restent plus élevées que sur la période 2013-2021.**

## PARTIE 7 – LA POLITIQUE RESSOURCES HUMAINES

### 7.1 – EFFECTIFS ET DEPENSES DE PERSONNEL

#### *La structure des effectifs et les états du personnel*

Au 31 décembre 2023, les effectifs de la collectivité, tous budgets confondus, se traduisent comme suit :

	Postes budgétaires au 31/12/22	Postes budgétaires au 31/12/23	Postes pourvus au 31/12/22	Postes pourvus au 31/12/23	Postes pourvus en ETP au 31/12/22	Postes pourvus en ETP au 31/12/23
EMPLOIS ADMINISTRATIFS DE DIRECTION	8	8	5	5	5	5
EMPLOIS PERMANENTS	615	604	451	463	437.5	448.23
EMPLOIS NON PERMANENTS	66	63	19	11	17.25	10.51
EMPLOIS DE CABINET	3	3	2	2	2	2
EMPLOIS AIDES	4	10	4	8	4	8
<b>Total</b>	<b>696</b>	<b>688</b>	<b>481</b>	<b>489</b>	<b>465.75</b>	<b>473.74</b>

	Postes budgétaires Evolution 22/23	Postes pourvus Evolution 22/23	Postes pourvus en ETP Evolution 22/23
EMPLOIS ADMINISTRATIFS DE DIRECTION	0,00%	0,00%	0,00%
EMPLOIS PERMANENTS	-1,79%	2,66%	2,45%
EMPLOIS NON PERMANENTS	-4,55%	-42,11%	-39,07%
EMPLOIS DE CABINET	0,00%	0,00%	0,00%
EMPLOIS AIDES	150,00%	100,00%	100,00%
<b>Total</b>	<b>-1,15%</b>	<b>1,66%</b>	<b>1,72%</b>

Parmi les leviers mobilisés pour contenir la progression des dépenses de personnel, la gestion des ressources humaines joue un rôle majeur, en contribuant, par un pilotage très serré et une allocation optimale des moyens humains, à la réalisation des politiques publiques, tout en veillant à la stabilisation des effectifs et à la maîtrise de la masse salariale. Un suivi rigoureux des effectifs, remplacements et recrutements nécessaires au bon fonctionnement des services a été mis en place dès le début de l'année 2023 à travers un nouvel outil transversal de pilotage : la commission d'allocation des moyens. Ainsi, l'opportunité est revue à chaque mouvement de personnel afin d'optimiser les moyens. En 2023, quatre sessions de rencontres ont eu lieu afin de mener ces réflexions et de permettre un arbitrage en fonction des priorités fixées par l'exécutif.

L'objectif en termes de plafond d'emplois est en cours d'actualisation conformément aux rencontres de dialogue de gestion. Ces échanges vont se traduire par l'intégration de postes à la liste des effectifs ou au plafond d'emplois.

Pour 2024, un tableau des emplois budgétaires sera arrêté et soumis à l'approbation du Conseil Communautaire lors du vote du budget.

### Le détail des dépenses de personnel

La masse salariale représente 98% des dépenses de personnel et 24% des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal. Elle s'entend comme la somme des éléments principaux de rémunération au sens de l'article 20 de la loi du 13 juillet 1983 (le traitement indiciaire, le supplément familial de traitement ainsi que les indemnités instituées par un texte législatif ou réglementaire) augmentée des charges patronales associées.

Montants réalisés	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Evolution 2023/2022
Masse salariale	16 581 070 €	17 202 671 €	18 553 282 €	19 556 373 €	5,4%
Autres dépenses de personnel	344 005 €	329 786 €	479 261 €	294 555 €	

La masse salariale de Carcassonne Agglo en 2024 intègre :

- Les effets en année pleine de la mesure décidée en 2023 par l'Etat :
  - La revalorisation de la valeur du point en juillet 2023 (+1,5%, soit 112 k€).
  - Nouvelles mesures statutaires au 1er janvier 2024 telles que la revalorisation de 5 points d'indice (184 k€).
  - L'inflation a un impact estimé à 10 k€ supplémentaires sur le calcul de la garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA).
- L'augmentation de la masse salariale est également due à des effets mécaniques, les réformes statutaires sur les bas salaires et le glissement-vieillesse-technicité (337k€, soit moins de 2%)
- A noter l'engagement de la collectivité qui a décidé d'adapter son régime indemnitaire dans un objectif d'harmonisation et de reconnaissance du travail et des compétences (300k€, 1.5%).

Les efforts entamés par la Collectivité pour contenir sa masse salariale permettent de prévoir pour 2024 un montant de 21.8M€ au chapitre 012 pour la masse salariale et les autres dépenses de personnel :

Montants votés	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	Projet 2024
Chapitre 012	17 997 088 €	18 130 000 €	19 465 000 €	21 500 000 €	21 800 000 €

### 7.2 – EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA STRUCTURE DES EFFECTIFS ET DES DEPENSES DE PERSONNEL

Par la mise en place d'une politique de gestion des ressources humaines (RH) ambitieuse axée autour de la convergence des règles de gestion applicables à l'ensemble de son personnel, du respect strict du cadre réglementaire dans un contexte financier contraint, la fonction RH pilotée par les élus contribue à fédérer un collectif de travail en pleine mutation.

En 2024, la démarche de responsabilisation des directions sera poursuivie pour atteindre des objectifs de maîtrise de la masse salariale et permettre de dégager des marges de manœuvre en fonctionnement. Si comme pour 2023 la situation inflationniste est à prendre en compte avec de nombreuses décisions exogènes, les efforts engagés à la demande du Président pour contenir la masse salariale de la collectivité permettent de prévoir pour 2024 un montant de 21.8M€ au chapitre 012. L'optimisation du recours aux agents non-titulaires constituera l'une des priorités en matière de maîtrise de la masse salariale. Le développement d'un dialogue social transparent et de qualité, essentiel pour accompagner les transformations du service public de Carcassonne Agglo, sera poursuivi en conservant la méthode de travail déployée depuis 2023, à l'issue des élections professionnelles.

La formation et l'accompagnement des parcours professionnels constitue le deuxième enjeu de la politique menée en matière de ressources humaines. Dans un contexte de transformation de l'organisation, de changement de pratiques et de développement massif de la dématérialisation des processus,

l'accompagnement des parcours professionnels et le développement des compétences sont essentiels à la montée en compétence des agents.

Les risques professionnels font l'objet d'un suivi attentif de la part des élus qui veillent à ce que Carcassonne Agglo, soit un employeur exemplaire. À cette fin, la prévention des risques continuera encore sa professionnalisation en 2024. En particulier, les risques psychosociaux feront l'objet d'un suivi attentif.

## PARTIE 8 – LES INVESTISSEMENTS TOUS BUDGETS

**Une politique d'investissement ambitieuse et soutenue au service de l'emploi et des solidarités** : pour répondre aux défis de demain et poursuivre la transformation du territoire.

Aujourd'hui, devant l'urgence climatique, des réponses concrètes doivent être trouvées pour engager le territoire dans la transition écologique et énergétique.

Gestion de l'eau, économie mais aussi production d'énergie, amélioration de la qualité de l'air, facilitation de la mobilité, valorisation des bios-déchets... Carcassonne Agglo multiplie les champs d'actions afin de s'adapter, au plus vite, au changement climatique et montrer l'exemple en tant que territoire vert. Aussi a été voté un pacte vert de plus de 100 millions d'euros avec des dizaines d'actions rassemblées au sein d'un même projet d'envergure qui se déclinera sur les 4 prochaines années.

Carcassonne Agglo investit également massivement sur le territoire afin d'améliorer la qualité des infrastructures et offrir un haut niveau de services publics à l'ensemble des habitants. Dans cette continuité et pour cette nouvelle mandature, la stratégie d'investissement élaborée permet de financer les grandes priorités qui sont, la solidarité, les défis du changement climatique et de ses impacts socio-écologiques. Depuis 2021, malgré les effets de la crise sanitaire sur les finances, **Carcassonne Agglo a fait le choix de maintenir l'investissement à un haut niveau pour soutenir et relancer l'activité économique et lancer les projets prioritaires de la mandature.**

Les orientations budgétaires 2024 proposent un niveau d'investissement à la hauteur des besoins du territoire. En 2024, la prévision de dépenses d'équipement est de 32,5 M€ dont 68% sur les budgets eau et assainissement. **Cette volonté d'investir se justifie à la fois par les investissements structurants bénéfiques à l'activité mais aussi par le nécessaire soutien à l'économie et à l'emploi.**

Les investissements en eau et en assainissement se maintiendront à des niveaux élevés jusqu'à la fin du mandat. Les travaux de construction du méthaniseur des boues de la station d'épuration Saint Jean sont en cours et seront terminés en 2024 pour mise en service prévue fin octobre. Sur le budget principal, les travaux concernant la nouvelle médiathèque tête de réseau sont inscrits à partir de 2024 ainsi que les travaux de rénovation énergétique du siège. Ces travaux importants entament une nouvelle phase d'investissement pour la deuxième partie du mandat.

**Les collectivités territoriales et EPCI, dont Carcassonne Agglo, constituent de loin le premier investisseur public.** Leur rôle dans la relance de l'économie est incontournable. Dans ce contexte, le budget 2024 maintiendra à un haut niveau les dépenses réelles d'investissement, à hauteur de 32,5 M€.

Budgets	2020	2021	2022	2023	2024
Budget Principal	10,0	9,1	9,3	9,0	10,0
Eau	1,7	4,5	4,8	4,8	9,0
Assainissement	1,5	7,8	12,4	7,4	13,0
Environnement		2,6	2,0	0,6	0,1
AOT	0,1	0,2	0,2	0,1	0,1
LIN		0,3	0,7	0,5	0,3
<b>Total</b>	<b>13,3</b>	<b>24,5</b>	<b>29,4</b>	<b>22,4</b>	<b>32,5</b>

Les dépenses d'équipement, en 2024, devraient être financées avec l'objectif d'équilibrer :

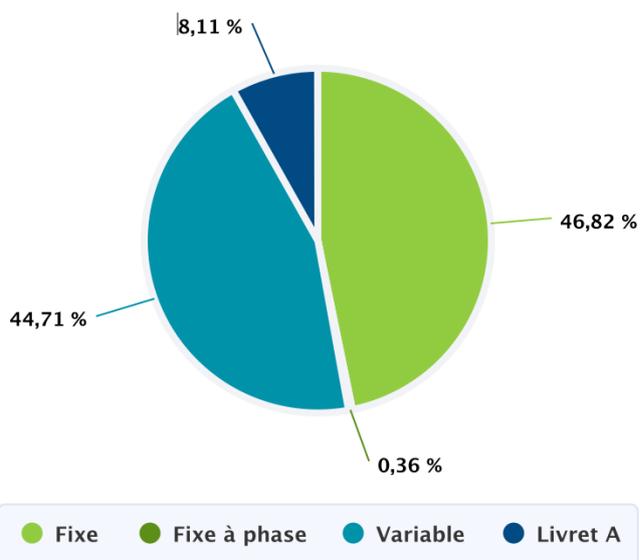
- Emprunts,
- Subventions,
- Autofinancement.

## PARTIE 9 – LA DETTE CONSOLIDÉE

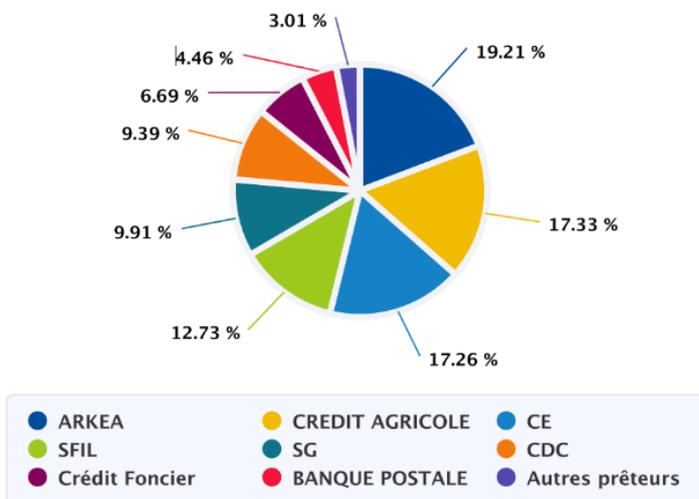
### 9.1 – L'ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITÉ

Encours au 31/12/2023	Capital restant dû	Répartition de la dette	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne
Budget Principal	57 072 015,00 €	49%	3,59%	18 ans et 2 mois	9 ans et 7 mois
Eau potable	23 811 831,00 €	20%	4,11%	20 ans et 10 mois	11 ans et 7 mois
Assainissement	24 616 447,00 €	21%	4,28%	14 ans et 5 mois	7 ans et 9 mois
Centre Aquatique	1 514 465,00 €	1%	4,86%	3 ans et 11 mois	2 ans et 5 mois
Location immeubles nus	2 250 678,00 €	2%	1,39%	19 ans	10 ans et 2 mois
ZAE	4 703 645,00 €	4%	2,24%	18 ans et 8 mois	10 ans
Environnement	2 598 909,00 €	2%	2,06%	20 ans	10 ans et 9 mois
<b>TOTAL</b>	<b>116 567 990,00 €</b>	<b>100%</b>	<b>3,73%</b>	<b>17 ans et 9 mois</b>	<b>9 ans et 7 mois</b>

Dette par type de risque :



Répartition par prêteur :



La dette de Carcassonne Agglo est totalement sécurisée, tous les en-cours sont classés 1A selon la charte Gissler.

Evolution de l'encours de dette en Euros	2020	2021	2022	2023
Budget Principal	53 929 333 €	56 687 501 €	57 204 374 €	57 072 015 €
Eau potable	18 397 037 €	17 427 726 €	18 950 879 €	23 811 831 €
Assainissement	20 982 198 €	19 391 158 €	22 769 306 €	24 616 447 €
Centre aquatique	2 589 292 €	2 234 627 €	1 876 400 €	1 514 465 €
Locations immeubles nus	2 550 490 €	2 451 880 €	2 351 951 €	2 250 678 €
ZAE	5 328 190 €	5 198 588 €	4 953 785 €	4 703 645 €
Environnement		1 800 000 €	2 717 614 €	2 598 909 €
<b>TOTAL</b>	<b>103 776 540 €</b>	<b>105 191 480 €</b>	<b>110 824 309 €</b>	<b>116 567 990 €</b>

L'endettement de la collectivité a progressé de 13 millions d'euros ces dernières années sous l'effet des engagements multiples de la collectivité.

Les mesures prises en termes de recherche plus efficiente de subventions auprès des partenaires et la mise en œuvre de la stratégie dette validée par la délibération n°2018-208 visant à diversifier les produits et les partenaires et à rétablir les équilibres économiques portent leur fruit.

**La capacité de désendettement consolidée prévisionnelle 2023 est de 8,5 ans contre 10 ans en 2021 en raison de l'amélioration de la capacité de financement.**

### Prospectives

Au vu des investissements projetés pour 2024 et des capacités d'autofinancement prévisionnelles, il sera fait appel raisonnablement à l'emprunt conformément à la stratégie mise en place à 2019. Les budgets eau et assainissement proposant des montants ambitieux d'investissements seront prioritaires sur les emprunts à souscrire.

## 9.2 – LA DETTE GARANTIE

### *Les critères de la dette garantie*

Carcassonne Agglo apporte sa garantie sur certains prêts dans les limites suivantes :

- ✓ **Ratio de plafonnement du risque** : Le total des annuités de la dette propre de Carcassonne Agglo et des annuités garanties, déduction faite des provisions, ne peut dépasser 50% des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice budgétaire (ce ratio est calculé hors opérations de logements sociaux réalisés par les organismes d'habitations à loyer modéré). En 2022 pour Carcassonne Agglo, ce ratio s'élève à **7,84 %**.
- ✓ **Ratio de division du risque** : Le montant des annuités garanties au profit d'un même débiteur ne peut pas excéder le dixième du montant total des annuités garanties (les opérations de logements sociaux réalisées par les organismes d'habitations à loyer modéré ne sont pas soumises juridiquement à ce ratio).

En 2023 pour Carcassonne Agglo, ce ratio par débiteur est le suivant :

ALOGEA	MARCOU HABITAT	CARCASSONNE AGGLO SOLIDARITE	VIATERRA
<b>2,22%</b>	<b>1,55%</b>	<b>1,19%</b>	<b>1,09%</b>

### 9.2.2 - Répartition de la dette garantie par prêteur

PRETEUR	DETTE GARANTIE EN CAPITAL A L'ORIGINE		CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2023	
ARKEA	212 875,00 €	0,28%	212 875,00 €	0,34%
BANQUE POSTALE	1 625 000,00 €	2,14%	1 574 218,75 €	2,49%
CAISSE CENTRALE DE CREDIT COOPERATIF	837 336,00 €	1,11%	727 645,98 €	1,15%
CAISSE D'EPARGNE	5 062 000,00 €	6,68%	3 715 204,40 €	5,87%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	62 577 069,29 €	82,60%	54 852 079,59 €	86,66%
CILEO	127 500,00 €	0,17%	50 293,31 €	0,08%
CREDIT AGRICOLE	3 736 562,64 €	4,93%	1 410 573,96 €	2,23%
SFIL	1 581 000,00 €	2,09%	752 929,67 €	1,19%
<b>TOTAL</b>	<b>75 759 342,93 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>63 295 820,66 €</b>	<b>100,00%</b>

Au 31/12/2023, l'encours garanti est de 63 295 820,66 € réparti sur :

4 bénéficiaires :

- Carcassonne Agglo solidarité : 8,32%
- MARCOU Habitat : 37,55%
- ALOGEA : 48,05%
- Viaterra : 6,08%

312 lignes de prêts garantis en cours ;

- 105 opérations de constructions / réhabilitation de logements sociaux sur le territoire
- 9 lignes pour de l'investissement à vocation sociale (Agglo solidarité)
- 2 lignes pour l'aménagement de ZAE

## CONCLUSION

Le budget présenté cette année met en avant, ce qui a été depuis 2014, une des priorités financières de Carcassonne Agglo : la réduction des dépenses et l'optimisation des recettes.

Une démarche qui prend du temps et qui a demandé aux agents ainsi qu'aux partenaires des efforts importants : repenser les organisations, revoir certaines pratiques, mutualiser des projets, redéfinir les priorités d'actions...

Ces bons résultats permettent à notre Collectivité de mettre en œuvre aujourd'hui un projet ambitieux pour le territoire : des investissements forts pour demain, un soutien aux communes en faisant vivre la solidarité intercommunale, mais également conforter et accroître les services pour les habitants.

Les efforts réalisés ces dernières années se poursuivront. Carcassonne Agglo restera concentrée sur la réduction des dépenses, mais sera plus engagée que jamais dans la recherche de nouvelles recettes. Elle renforcera ses liens avec l'Etat, les autres Collectivités, mais également avec les institutions partenaires, menant un dialogue constructif et efficace.

Crise sanitaire, crise internationale, inflation... la vie de la Collectivité comme celles de beaucoup d'autres est impactée par son environnement, ce qui implique pour ses services de s'adapter, de repenser les projets et d'en optimiser parfois l'accompagnement. Ce sens de l'innovation est un marqueur de la mandature, qui sera conservé en 2024. C'est un élément indispensable pour maintenir la qualité du service public rendu qui doit permettre de continuer à répondre aux besoins réels de la population et du territoire.

**Le budget 2024 se concentre sur l'essentiel.** Il s'appuie sur le développement, confiant en l'avenir du territoire, saisissant les opportunités pour garantir le meilleur à nos concitoyens.

**La Collectivité doit conserver la capacité à mener de front deux priorités :**

- **Penser au présent** : agir au quotidien pour accompagner les habitants, ne pas leur demander plus dans un contexte d'inflation et leur apporter l'aide dont ils ont besoin ;
- **Préparer l'avenir** : investir dans de nouveaux projets porteurs d'attractivité, de dynamisme, créateurs d'emplois tout en prenant soin du territoire.